|  |
| --- |
| MDE 31/8037/2024 – Yémen - 13 mai 2024 |
| URGENT ACTION |  | UA 40/24 |
| Il faut libérer un formateur aux droits humains détenu arbitrairement |
| YÉMEN |

Moujib al Mikhlafi, spécialiste de l’éducation et formateur yéménite, est détenu arbitrairement par les autorités houthies de facto depuis le 10 octobre 2023 à Sanaa, au Yémen. Après son arrestation, il a été soumis à une disparition forcée pendant 21 jours et détenu au secret pendant plus d’un mois dans un centre de détention géré par les services de sécurité et de renseignement houthis, à Sanaa, où il se trouve encore actuellement. Il est détenu sans inculpation et il est privé de son droit de bénéficier des services d’un·e avocat·e. Il doit être libéré immédiatement.

Moujib al Mikhlafi est un spécialiste de l’éducation et un formateur qui travaillait au ministère de l’Éducation à Sanaa depuis 24 ans lorsqu’il a été arrêté le 10 octobre 2023. Il animait notamment des formations à destination du personnel éducatif sur les droits de l’enfant, la consolidation de la paix et la résolution de conflits, le dialogue et la communication non violente.

À la suite de son arrestation, sa famille a déposé un recours auprès du chef du Conseil politique suprême et du chef des services de sécurité et de renseignement, ainsi qu’une plainte auprès du chef du département juridique du bureau du dirigeant houthi Abdul Malik al Houthi. Elle n’a reçu aucune réponse à ce jour.

La détention arbitraire constitue une violation du Code de procédure pénale du Yémen et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel le Yémen est partie.

Toutes les parties au conflit, y compris les autorités houthies de facto, le gouvernement reconnu par la communauté internationale et le Conseil de transition du Sud (CTS), se livrent à des détentions arbitraires, des disparitions forcées, des manœuvres de harcèlement, des actes de torture et autres mauvais traitements, et des procès iniques.

Depuis 2015, Amnesty International a recueilli des informations sur les cas de plusieurs dizaines de journalistes, de défenseur·e·s des droits humains, d’universitaires, de membres de la communauté baha’ie et d’autres personnes perçues comme étant des opposant·e·s ou exprimant des critiques, qui ont été soumis par les autorités houthies de facto à une détention arbitraire, des actes de torture et d’autres mauvais traitements, une disparition forcée ou un procès inique pouvant donner lieu à une condamnation à mort. Ces personnes avaient toutes été ciblées pour avoir fait leur travail de journalistes ou exercé leurs droits humains, notamment leurs droits à la liberté d’expression, d’association, de pensée, de conscience, de religion ou de conviction.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **8 juillet** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **arabe, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À  | COPIES À  |
| La distribution postale au Yémen n’est actuellement pas disponible.Si vous préférez envoyer votre appel par la poste, veuillez l'envoyer à l'ambassadePorte-parole d’AnsarullahAnsarullah SpokespersonMohamed Abdelsalam**E-mail :** **mdabdalsalam@gmail.com****Twitter/X : @abdusalamsalah**  | Ambassade de la République du YémenChemin du Jonc 191218 Le Grand-SaconnexFax: 022 798 04 65E-mail: geneva@mofa-ye.org |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 040/24**  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ansarullah Spokesperson
Mohamed Abdelsalam

**Email:** **mdabdalsalam@gmail.com** **Twitter/X: @abdusalamsalah**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur,

**Moujib al Mikhlafi, 49 ans, est spécialiste de l’éducation et formateur aux droits de l’enfant, à la consolidation de la paix, au dialogue et à la communication non violente**. Il est détenu arbitrairement depuis le 10 octobre 2023, dans un centre de détention géré par les services de sécurité et de renseignement houthis, à Sanaa. Il n’a pas été inculpé à ce jour et il est privé de son droit de bénéficier des services d’un·e avocat·e.

D’après un membre de sa famille, Moujib al Mikhlafi a été arrêté par les forces houthies de sécurité et de renseignement le 10 octobre 2023, alors qu’il se rendait dans le gouvernorat d’Ibb, dans le sud du Yémen. Il devait intervenir dans des écoles pour former le personnel éducatif à l’éducation aux droits humains. Le même jour, les forces de sécurité et de renseignement ont effectué une descente à son domicile sans mandat et ont saisi deux téléphones portables, deux iPads et des documents en lien avec son travail.

À la suite de son arrestation, Moujib al Mikhlafi a été soumis à une disparition forcée pendant 21 jours, jusqu’à ce que sa famille soit informée par le bureau des plaintes et des réclamations des services de sécurité et de renseignement qu’il était détenu au centre de détention géré par ces mêmes services, à Sanaa, où il se trouve encore actuellement. Selon l’un de ses proches, il a été détenu au secret pendant cinq semaines après son arrestation avant d’être autorisé à appeler sa famille, le 15 novembre 2023.

Cette dernière s’inquiète encore plus pour son état de santé depuis qu’elle a appris, au mois de mars 2024, qu’il se détériorait. Moujib al Mikhlafi souffre de problèmes de santé antérieurs à son arrestation, notamment de diabète et d’hypertension.

D’après les recherches effectuées par Amnesty International, les personnes détenues dans les centres gérés par les services de sécurité et de renseignement houthis subissent souvent des conditions horribles et punitives, et n’ont pas accès à des soins de santé adéquats.

**Nous appelons les autorités houthies de facto à libérer Moujib al Mikhlafi sans délai. Dans l'attente de sa libération, les autorités doivent veiller à ce qu’il soit protégé contre la torture et toute autre forme de mauvais traitement, à ce qu’il puisse consulter un·e avocat·e et contacter sa famille régulièrement, et à ce qu’il bénéficie de soins médicaux adéquats.**

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République du Yémen, Chemin du Jonc 19, 1218 Le Grand-Saconnex

Fax: 022 798 04 65 / E-mail: geneva@mofa-ye.org